

OBJET : Compte rendu synthétique du Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale, du 9 février 2016

Résumé

Le CNDSI (Conseil National du Développement et de la Solidarité Internationale) s'est réuni pour la sixième fois, le 9 février dernier, sous la présidence de Mme Annick Girardin. Il a abordé l'évolution des dispositifs et des moyens de l'aide publique au développement, la mise en œuvre de l'agenda 2030 et a permis d'avoir un échange de vues sur les travaux du CNDSI (« migration et développement ») et du MAEDI (stratégie « Innover ensemble »). Cette réunion a été marquée par une très forte participation des différents collègues, illustrant que le Conseil a finalement atteint sa « vitesse de croisière » et acquis une réelle légitimité. L'ensemble du collège international était présent, de même que les membres nouvellement nommés par arrêté.

1° Annonces et échanges sur les moyens et dispositifs de l'APD

Le rapprochement entre l'AFD et la Caisse des Dépôts et Consignations a fait l'objet d'un long échange en présence de M. Rémy Rioux, secrétaire général adjoint du MAEDI et auteur du rapport de préfiguration remis au Président de la République.

Il a été rappelé notamment que le rapport contient des focus thématiques et envisage un élargissement géographique de l'action de l'AFD ; ce sera toutefois bien au **prochain CICID (à l'été) de redéfinir les thématiques et géographies prioritaires de la politique française de coopération.**

La Secrétaire d'Etat a par ailleurs **mis en exergue l'augmentation prévue de 400 millions d'euros de l'enveloppe « dons » de l'AFD d'ici 2020** en parallèle à ce rapprochement et qui se traduisait par des moyens supplémentaires pour le développement dès 2016. En réponse à certaines interventions, elle a précisé qu'une loi de programmation n'était toutefois pas à l'ordre du jour.

Le processus de concertation animé par Rémy Rioux et la qualité du rapport produit ont été salués par les différents collègues – et plus particulièrement par les Collectivités. Les ONG ont quant à elle particulièrement valorisé les champs pouvant s'ouvrir à des innovations (coopération inter-territoriale, échanges d'expertise, extension des domaines partenariaux avec la société civile, transition énergétique...).

Plusieurs points d'attention et suggestions ont en outre été relevés par les membres du Conseil :

- Inscrire l'approche par les droits et le dialogue social au cœur des possibles et être plus ambitieux sur l'axe écologique et la place de la recherche;
- Être attentif à ce que l'élargissement géographique proposé dans le rapport ne se réalise pas au détriment des pays pauvres prioritaires ;
- Considérer le CICID comme une opportunité d'actualisation de la loi d'orientation et de programmation sur le développement et la solidarité internationale – afin de tenir compte du cadre des ODD notamment
- Assurer l'additionnalité des fonds en accord avec la promesse présidentielle, en saisissant l'opportunité de ce rapprochement comme un levier de moyens supplémentaires pour l'AFD (hors les engagements déjà pris)
- Mieux prendre en compte les enjeux de développement agricole (absents du rapport)
- Valoriser l'ensemble des expertises françaises y compris celle de la société civile (ce qui nécessiterait au préalable, une revue de l'existant); à ce propos, l'absence de mention dans le rapport, des syndicats en tant qu'acteurs de la coopération internationale, a été regrettée par le collège des Syndicats.

- Conforter le rôle de la DAECT, essentiel vis-à-vis des petites et moyennes collectivités;
- Etre plus attentif aux mécanismes de transparence et de dialogue avec la société civile du Sud, relativement à la politique de coopération française. A ce stade, la Secrétaire d'Etat a demandé à l'AFD d'organiser rapidement une réunion de travail associant la société civile, sur la mise en œuvre des C2D.
- Ne pas mettre sur le même plan les questions de migration d'une part et de crises/sécurité d'autre part (contrairement à ce qui apparait actuellement dans le rapport)
- Ne pas soumettre la politique de développement aux enjeux de diplomatie économique intérêts économiques

Le Collège ONG a par ailleurs insisté sur l'opportunité d'une telle réforme pour **renforcer la mission de l'AFD prioritairement pour la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités et l'adaptation au changement climatique**. Le Collège des ONG souligne ainsi des attentes pour « faire plus et mieux » sur certains sujets :

- Les crises et post crises
- Le pilier social des ODD, la jeunesse et l'emploi
- Le domaine de la gouvernance démocratique et le renforcement des capacités fiscales des pays en développement

En conclusion, **le Conseil souhaiterait que la réunion du CICID soit organisée après le CNDSI du 28 juin** afin de pouvoir contribuer à la préparation et au contenu de cette séquence politique majeure.

2° Présentation des conclusions provisoires du groupe de travail « migration et développement »

Lors de la session du 29 juin 2015, la Secrétaire d'Etat a entériné l'organisation de plusieurs groupes de travail du CNDSI, dont le premier d'entre eux sur la thématique « Migration et développement ». **Ses conclusions provisoires ont été présentées (sous la seule responsabilité des deux co-présidentes du groupe de travail) le 9 février dernier, autour de 4 axes de recommandations :**

- Fondement d'une approche par les droits : notamment en dissociant « l'aide publique au développement » des politiques de contrôle des flux migratoires et en rappelant le lien positif entre la stabilisation du statut des migrants, leur intégration sociale et leur contribution au développement.
- Coopération au développement. Une recommandation a par exemple été émise sur la formalisation d'une politique de la France sur les enjeux "Migrations et Développement" intégrant l'internalisation des ODD.
- Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI), communication et culture afin de déconstruire les idées reçues, de contribuer au vivre-ensemble ; ce dans une dynamique interministérielle et proche des territoires.
- Contributions et dialogue avec les OSC et partenaires sociaux - **dont la mise en place d'un cadre de concertation national interministériel et pluri-acteurs, pérenne et régulier** sur la thématique migratoire regroupant les pouvoirs publics (Ministère de l'intérieur, MAEDI, Ministère de l'Education) les partenaires sociaux et la société civile

Cette présentation a été suivie d'une brève information de la part de la DGM-GOUV sur le fonds fiduciaire d'urgence stabilité et migrations de l'UE et de ses Etats membres pour l'Afrique (mode d'emploi, enveloppe, calendrier).

La Secrétaire d'Etat a souhaité que les travaux du groupe soient consolidés puis validés en bureau élargi du CNDSI – tout en soulignant que tous les groupes de travail avaient nécessairement une durée de vie limitée. **Une restitution dans un format interministériel pourrait être organisée au mois de**

mars.

Sur ce point de l'ordre du jour, les membres du collège international ont souligné à quel point la sécurité, la coopération transfrontalière et le soutien à la jeunesse étaient nécessaires pour limiter l'émigration irrégulière en masse.

3° Mise en œuvre de l'agenda 2030 du Développement Durable : Addis, New-York, Paris

La Secrétaire d'Etat a rappelé que le principal enjeu de 2016 serait la mise en œuvre du nouveau cadre global du développement : l'Agenda 2030. **Cette dynamique sera pilotée en France par le Commissariat Général du développement durable du MEDDE**, en lien étroit avec le MAEDI pour le volet extérieur.

Cette séquence a été l'occasion pour M. Frédéric Bontems, Directeur du Développement Durable du MAEDI (DDD) de **présenter les modalités de revue annuelle telles qu'envisagées par l'ONU** : une thématique d'un ou plusieurs ODD chaque année (chaque objectif devant être examiné dans un intervalle de 4 ans) ; une revue systématique chaque année de l'ODD 17 ; une autre, plus ouverte, de la progression sur les enjeux en vue d'une mise en œuvre de l'agenda. Au niveau européen, M. Bontems a précisé que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 devra passer par la révision d'un certain nombre de politiques, dont les Accords de Cotonou. A ce sujet, la France plaide pour la réaffirmation d'une vision politique du partenariat entre l'UE et les pays ACP mais également pour son « verdissement ».

La France fera preuve d'exemplarité en présentant une première revue de la mise en œuvre de l'agenda en France lors du Forum politique de haut niveau (FPHN) en juillet à New-York (avec 13 autres pays), sur le thème transversal « ne laisser personne en route ». A ce stade, il s'agira de décrire notre stratégie car il sera encore trop tôt pour une revue des indicateurs.

Le CND SI et le Conseil national de la transition écologique (CNTE) constituent les instances identifiées pour mener un dialogue stratégique à ce sujet. Le prochain CND SI prévu le 28 juin 2016 pourrait ainsi être mobilisé pour un échange de vues sur le rapport qui sera transmis à New-York. En outre, afin de conforter la concertation et la co-construction du dispositif de mise en œuvre, des groupes de travail transversaux (suivi, méthode...) ad-hoc pourraient être envisagés, selon Sophie Talière (Commissaire générale au Développement durable/MEDDE).

Le CND SI s'est félicité de la volonté de l'Etat de co-construire la mise en œuvre de l'agenda –qui doit être pensée sur le fond comme sur la forme. Les membres du Conseil ont également insisté sur **les principes de redevabilité** (via l'outil numérique et en lien avec la recherche par exemple) **et d'inclusivité** (à cet égard, les travaux menés par l'Assemblée des Départements de France et le PNUD ont été présentés - et les membres du CND SI invités à participer à cette réflexion).

M. Philippe Jahshan (collège des ONG) a souligné l'opportunité d'un agenda universel pour **concevoir le développement comme une convergence de l'ensemble des pays vers des objectifs communs** (et non plus dans une logique de « rattrapage » de certains d'entre eux). **Cela conforte la dimension territoriale (transformation des logiques géographiques) et la logique de réciprocité** - qui doivent s'inscrire désormais au cœur des politiques de développement françaises selon le collège ONG. Cela rend également d'autant plus nécessaire la cohérence des positions françaises à l'international (notamment dans le cadre d'accords commerciaux).

4° Présentation de la stratégie «Innover ensemble » du MAEDI

La stratégie « Innover ensemble » pour appuyer les acteurs de l'économie sociale et inclusive a été élaborée durant le second semestre 2015, à la demande de la Secrétaire d'Etat.

Le CNDSI a été l'occasion pour M. Henry de Cazotte (DDD) de :

- revenir sur les étapes de son élaboration collaborative (articulée autour d'un groupe de travail ouvert et d'entretiens bilatéraux) ;
- souligner l'enjeu majeur de cette stratégie, à savoir donner à la France une place de premier plan au sein d'un domaine de coopération internationale foisonnant et innovant - l'économie sociale et inclusive pouvant dès lors constituer un grand atout tant pour notre diplomatie du développement que pour notre diplomatie économique.

Les membres du CNDSI –qui ont pu prendre connaissance de la stratégie plusieurs jours avant la réunion – ont unanimement salué l'initiative du Secrétariat d'Etat à ce sujet, illustrant la volonté de la France de créer un cadre facilitant les démarches multi-acteurs et innovantes en matière de développement. La cohérence de ces travaux avec le rapport Faber et les travaux du Comité consultatif français de la Task force du G7 sur *l'impact investing*, a été positivement soulignée. J'ai particulièrement insisté sur la nécessité. Le collègue « Recherche et Enseignement Supérieur » a indiqué souhaiter apporter certaines contributions, si possible, dans la version finale du document (sur le rôle de la recherche et l'enjeu du passage à l'échelle).

Le CNDSI a souligné en outre le nécessaire encadrement de l'intervention des entreprises - animées avant tout par des intérêts particuliers- dans le développement. A ce stade, le collège des acteurs économiques a rappelé l'intérêt d'impliquer davantage les Fondations dans l'investissement à impact et sur les questions fiscales.

La Secrétaire d'Etat a conclu ce point en annonçant le lancement officiel de cette stratégie en mars, auquel l'ensemble des contributeurs sera invité.

5° Point d'information

M. Gautier Mignot (DGM) s'est concentré sur trois des sujets indiqués dans l'ordre du jour.

- *Avancées institutionnelles* : l'organigramme de la DGM a été diffusé aux membres du CNDSI ainsi qu'une information sur la mise en place de l'observatoire des politiques du développement : la circulaire constitutive de cet organe a été signée le 30 décembre 2015 ; sans attendre cette échéance, une réunion de préfiguration s'est tenue le 16 décembre 2015, sous la présidence du député M. Jean-René Marsac, durant laquelle a été convenu que l'observatoire se réunirait 2 fois par an, au printemps et à l'automne. La première « véritable » réunion se tiendra en février/mars, avec pour ordre du jour en particulier: 1) détermination du règlement intérieur de l'Observatoire ; 2) identification de thématiques d'évaluation opportunes pour les membres, en vue de la programmation 2017 ; 3) points sur les évaluations en cours.
- *Le groupe de travail du CNDSI sur la cohérence des politiques de développement entre la France et l'Union Européenne* : si ce groupe ne s'est finalement pas constitué au moment de la consultation élargie sur le devenir des Accords de Cotonou, le Ministère demande sa mise en place rapide, autour de questionnements et problématiques spécifiques qui seraient identifiés par le CNDSI. M. Christophe Lefèvre (de la CFE-CGC, représentée par sa suppléante) et Mme Claire Fehrenbach (Oxfam) ont proposé leur candidature à la coprésidence de ce groupe.
- *Le plan interministériel sur le numérique et le développement* : il valorise l'existant et établit 8

objectifs et 80 actions pour accélérer le processus de transition numérique de la politique de développement, centrées sur trois enjeux : 1) Accompagner l'accès à un internet abordable, sûr, ouvert et multiculturel ; 2) Renforcer les écosystèmes numériques et leur potentiel de création d'activité ; 3) Intégrer l'effet démultiplicateur du numérique aux projets et politiques de développement.